

CODE DE VIE 2024-2025

Les trois valeurs de l'école St-Patrice sont :
Engagement
Respect
Croire au potentiel éducatif de tous

À l'école Saint-Patrice, l'élève a un dossier unique dans lequel toute l'information qui le concerne est consignée. Pour soutenir l'élève dans son évolution scolaire, ses parents ont la responsabilité de consulter son dossier, à l'aide du **Portail Parents (mozaïkportail)**, sur une base régulière. Dans l'onglet « Messages » du dossier de l'élève, les informations seront comptabilisées en fonction de quatre niveaux d'intervention (voir la pyramide d'observations à la page suivante). La décision de donner un billet ou non est basée sur cette pyramide d'interventions. La plupart des situations sont gérées à l'interne, toutefois, le billet que vous recevez vous permet **d'être informés** et **d'avoir une discussion** avec votre enfant. Dans les cas les plus graves, nous communiquerons avec vous directement.

Veuillez noter que, selon la gravité du comportement (intensité et fréquence), la décision d'une conséquence sera déterminée par l'équipe-école.

*Vu l'augmentation des appareils électroniques apportés par les élèves dans les établissements scolaires et en lien avec la nouvelle directive ministérielle en vigueur depuis le 31 décembre 2023, nous souhaitons vous rappeler que :

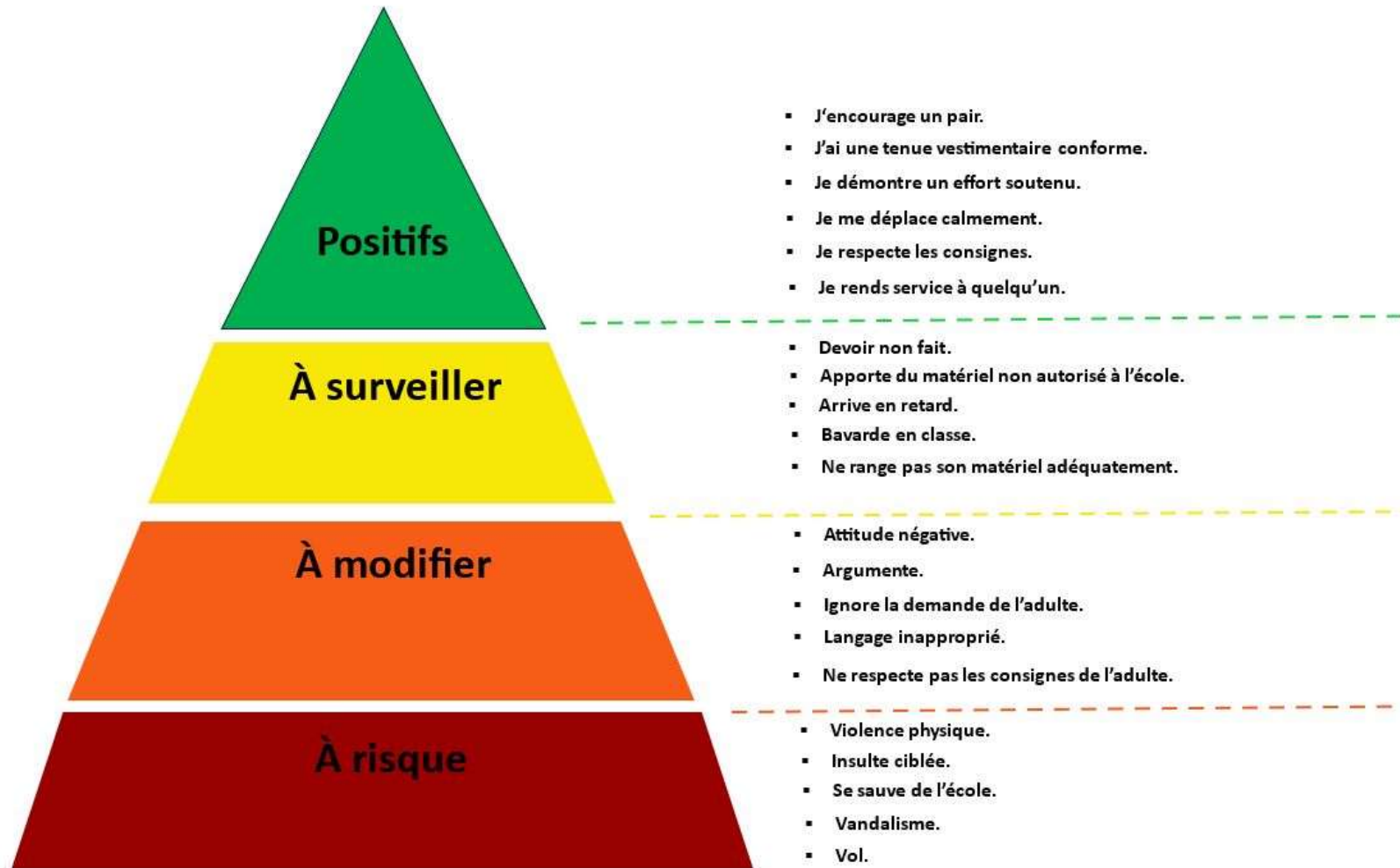
Le téléphone cellulaire ou tout autre appareil qui peut filmer, enregistrer ou prendre des photos (montres intelligentes, tablettes...) sont interdits à l'école et lors des sorties éducatives.

En cas de besoin, si votre enfant doit faire un appel, il doit se présenter au secrétariat avec l'autorisation de son enseignant ou de son éducateur.

En cas de manquement, l'élève doit remettre en toute collaboration le téléphone cellulaire ou tout autre appareil électronique au membre du personnel qui le lui demande. Le parent sera invité à venir le récupérer. L'école n'est pas responsable de tout objet volé, brisé ou perdu et ne fera aucune intervention en ce sens.

Figure 1

LES COMPORTEMENTS OBSERVABLES



COMPORTEMENTS ATTENDUS DES ÉLÈVES

Afin d'aider les élèves à respecter les règles du code de vie, nous leur enseignons les comportements attendus dans différentes situations scolaires.

Voici ce à quoi s'attendent les adultes de l'école en tout temps :

- ✓ J'utilise un bon langage et j'encourage les autres élèves;
- ✓ Au son de la cloche, je cesse de jouer et je prends mon rang;
- ✓ J'apporte uniquement le matériel approuvé par l'école;
- ✓ Partout où je passe, je m'assure de laisser l'endroit propre et rangé;
- ✓ J'adopte un comportement pacifique et harmonieux.
- ✓ Je persévère dans mes bons choix tout au long de l'année.

Cafétéria

1. Je reste assis et lève la main.
2. Je parle doucement.

Casiers

1. Je marche.
2. Je chuchote.

Corridors

1. Je marche.
2. Je suis en silence.

Toilettes

1. J'utilise l'eau pour me laver les mains.
2. Je respecte l'intimité des autres.
3. Je sors dès que j'ai terminé.

Parc-école et modules de jeux

1. Je glisse assis et les pieds devant dans la glissade.
2. Je laisse les roches au sol.
3. Je marche avec les yeux ouverts.
4. Je suis assis sur la balançoire (je me balance droit devant).
5. Dans le module, je joue de façon sécuritaire (je respecte les limites de hauteur).
6. Dans les parcours, j'attends mon tour et je vais dans la bonne direction.
7. Je laisse les branches aux arbres.
8. Je suis le parcours du module et me promène en tout temps.

Asphalte et gazon

1. J'utilise le matériel avec soin.
2. Je range le matériel où je l'ai pris.

Asphalte (l'hiver)

1. Je peux jouer à genoux sur la glace.
2. Je lance les boules de neige sur les cibles au mur.
3. J'utilise les pelles pour jouer sur l'asphalte seulement.

Les montagnes de neige

1. Je glisse du côté du gazon.
2. Je glisse assis sur le « crazy carpet ».
3. Je remonte la montagne par le côté.
4. J'attends mon tour avant de glisser.
5. Je remonte mon « crazy carpet » et le prête à la personne devant moi.
6. Je joue de façon sécuritaire et je respecte les personnes autour de moi.
7. À la cloche, je vais porter mon matériel et je rentre.

**MESURES ÉDUCATIVES :
CONSÉQUENCES lors du non-respect du code de vie ou
dans les situations de violence ou d'intimidation**

Je dois respecter les règles. Si je choisis de ne pas le faire, j'accepte de perdre certains privilèges ou d'assumer les conséquences en lien avec mes attitudes et comportements inappropriés.

Par exemple :

- | | |
|--|--|
| ♣ Avertissement verbal | ♣ Retenue |
| ♣ Gestes réparateurs | ♣ Feuille de route pour m'améliorer |
| ♣ Appel téléphonique | ♣ Réflexion écrite |
| ♣ Répétition du bon comportement | ♣ Suspension interne |
| ♣ Discussion avec un adulte | ♣ Reprise du temps perdu |
| ♣ Excuses verbales | ♣ Suspension à la maison |
| ♣ Perte de récréation | ♣ Surveillance accrue de l'adulte |
| ♣ Retrait du jeu ou jeu supervisé | ♣ Travaux communautaires |
| ♣ Soutien au comportement par l'éducatrice | ♣ Frais de réparation ou de remplacement |
| | ♣ Autres |

Des sanctions disciplinaires seront appliquées spécifiquement au regard des **actes d'intimidation ou de violence** selon la gravité ou le caractère répétitif des actes. Nous évaluerons le degré de gravité et appliquerons les mesures d'encadrement et sanctions appropriées. **Aux moyens présentés précédemment s'ajoutent comme moyens possibles :**

- | | |
|---|--|
| ♣ Rencontre à l'école avec les parents | ♣ Protocole en cas de récidive |
| ♣ Suspension prolongée à la maison avec retour progressif | ♣ Plainte policière (faite par la victime) ou déclaration faite au service de police par l'école |
| ♣ Service répit | ♣ Autres |

Selon la situation et les circonstances particulières de l'événement, les intervenants de l'école, avec l'accord de la direction, pourront choisir l'intervention appropriée.

**Dénoncer, ce n'est pas « stouter »! Dénoncer, c'est demander de l'aide!
Tout le monde doit être heureux et se sentir en sécurité à l'école St-Patrice!**



**À L'ÉCOLE ST-PATRICE, ON DIT NON À TOUTES FORMES
DE VIOLENCE OU D'INTIMIDATION**